Dossier 2024-8247 - Projet boisement de Paulownia sur la commune de CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

**Rubrique 4.3.2 : Entretien et irrigation**

Pouvez-vous préciser les modalités d’entretien des interlignes de plantations, la fréquence et les périodes des opérations d’entretien ?

* **Modalités de travail :**
  + **Fauchage et broyage mécanique :** L’entretien des interlignes de plantation se fera principalement par fauchage et broyage mécanique. Ces techniques permettent de contrôler la croissance des herbes et des plantes concurrentes, garantissant ainsi que les Paulownia disposent des ressources nécessaires pour se développer.
  + **Zéro phyto :** Dans le cadre du projet, aucune utilisation de produits phytosanitaires n'est prévue, conformément à une approche respectueuse de l'environnement. Ce choix vise à minimiser les impacts environnementaux et à préserver la biodiversité autour de la plantation. Les méthodes de désherbage seront mécaniques ou manuelles, sans recours à des herbicides chimiques.
* **Fréquence des opérations :**
  + **Fauchage :** Les interlignes seront fauchés plusieurs fois par an, idéalement au printemps et à l'automne, lorsque la végétation concurrente est la plus active. La fréquence exacte dépendra de la vigueur de la végétation, mais en général, des fauches seront programmées trois à quatre fois par an.
  + **Broyage mécanique :** Le broyage des résidus de fauchage pourra être réalisé une fois par an, après la dernière coupe de l'année, pour favoriser une gestion durable des matières organiques et éviter l'accumulation de débris végétaux.
* **Périodes des opérations :**
  + **Printemps (mars à juin) :** Période idéale pour éliminer les premières herbes et plantes concurrentes, qui peuvent nuire à l’établissement des jeunes plants.
  + **Automne (septembre à novembre) :** Après la saison de croissance, cette période permettra de faucher et de broyer les végétaux morts ou laissés en place, assurant ainsi un sol dégagé pour la plantation et un bon démarrage pour la saison suivante.

Pouvez-vous indiquer le volume et la fréquence des arrosages envisagés ?

* **Volume d'eau nécessaire :**
  + **Volume estimé :** Le projet prévoit un arrosage régulier pendant la première année suivant la plantation, phase cruciale pour l'enracinement des Paulownia. En moyenne, il est recommandé de fournir entre 20 et 30 litres d'eau par plant, chaque semaine, durant les périodes de sécheresse.
  + **Adaptation au sol :** Le volume exact d’eau pourra varier en fonction des conditions climatiques et de la réactivité du sol, mais en règle générale, l'arrosage sera suffisant pour garantir une croissance optimale des plants, surtout pendant les mois chauds de l'été.
* **Fréquence de l’arrosage :**
  + **Hebdomadaire :** L’arrosage sera effectué de manière hebdomadaire pendant la première année, avec une fréquence plus élevée en cas de canicule ou de sécheresse prolongée.
  + **Fréquence ajustée :** Après la première année, l'irrigation sera réduite progressivement, car les Paulownia deviennent plus résistants à la sécheresse à mesure qu'ils se développent. Cependant, un suivi sera effectué pour ajuster l’arrosage en fonction des conditions météorologiques et de l’état des plants.
* **Source de l'eau :**
  + **L'eau provient d'un service d'eau mis en place le 12 avril 2017**, et non par un puits, comme cela a pu être mentionné initialement. Ce service d'eau a été mis en place par la société **Véolia** après la fermeture du service d'eau qui desservait précédemment la zone à l'autre bout du terrain..

**Conservation des haies, arbres et talus existants**

* **Préservation des structures végétales existantes :**
  + **Haies et arbres :** Le projet prévoit la conservation intégrale des haies, des arbres et des talus déjà présents sur la parcelle. En effet, ces éléments sont essentiels pour maintenir la biodiversité, favoriser la faune locale et préserver les continuités écologiques.
  + **Impact sur la biodiversité :** L’intégration des haies et des arbres existants permettra de créer des corridors écologiques, essentiels pour les déplacements de la faune. Les haies favoriseront également la pollinisation des Paulownia et d’autres plantes alentours. Ce choix s’inscrit dans une approche durable et respectueuse de l’environnement, en évitant de perturber les habitats naturels.
* **Aucun déboisement prévu :**
  + Le projet ne nécessite aucune opération de déboisement. Les arbres et haies existants seront intégrés dans la zone de plantation, respectant ainsi le paysage et la structure écologique de la zone.
* **Talus :**
  + Les talus, s’ils existent, seront également préservés pour garantir la stabilité du sol et éviter l’érosion. Les plantations de Paulownia seront ajustées pour respecter les contours naturels de la parcelle et éviter toute perturbation du relief.

**Rubrique 4.6 : Localisation et documents d’urbanisme**

Merci de vérifier la localisation indiquée du projet (lieu-dit localisé ailleurs sur plans de référence).

Le projet est localisé sur la parcelle "Les Landes" à Château-Gontier-sur-Mayenne, et la localisation est confirmé sur le plan fourni en PJ.

Merci de préciser le document d’urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis.

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne, qui protège certaines haies. Aucune modification des haies n'est prévue dans le cadre du projet,

voici le lien pour la consultation de PLU : <https://owncloud.chateaugontier.fr/index.php/s/fKtSAFV1YlBX4JE>

**Rubrique 6.1 : Prélèvements d’eau**

Merci de préciser les quantités prévisionnelles d’eau à prélever à l’usage du boisement.

Le projet de plantation de Paulownia prévoit l'irrigation via un **service d'eau mis en place le 12 avril 2017**. Ce service d'eau a été mis en place par la société **Véolia** après la fermeture du service d'eau qui desservait précédemment la zone à l'autre bout du terrain.

Il est important de préciser que les **canalisations de l'ancien réseau d'eau**, qui étaient en place avant l'installation de ce nouveau service, ne sont plus en fonction et ont été **abandonnées**. Aucune **canalisation ne traverse le terrain** où se situe le projet de plantation. Les infrastructures d'eau sont désormais **localisées sur la route adjacente** et ne pénètrent pas dans la zone dédiée aux plantations de Paulownia.

L'installation du service d'eau en 2017 a donc permis de **sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'irrigation du boisement**, en remplaçant l'ancien réseau, désormais obsolète et inutilisé. Ces travaux ont été réalisés conformément aux normes et ont permis de garantir une gestion de l'eau indépendante des anciennes infrastructures.

**Absence de risque pour les plantations futures :** Il est également important de noter que les **canalisations abandonnées** de l'ancien réseau ne présentent **aucun risque pour les plantations futures**, étant donné qu'elles ne sont plus en service et qu'elles ne sont plus situées dans le périmètre du projet. De plus, aucune autre utilisation des anciennes canalisations n’est envisagée, ce qui garantit que l'intégrité du projet de boisement ne sera pas affectée par ces infrastructures désaffectées.

Ainsi, **le service d'eau mis en place en 2017** garantit un approvisionnement sécurisé et adéquat pour l'irrigation de la plantation, sans interférence avec les anciens réseaux abandonnés, et assure une gestion optimale des ressources en eau sur le site.Les Paulownia étant une espèce à croissance rapide et nécessitant des conditions d'humidité relativement constantes pendant leur phase de développement initial, un arrosage adapté est crucial pour assurer leur bonne implantation.

En raison de la rapidité de croissance de l'espèce et de la nécessité d'un approvisionnement en eau pendant la première année de plantation, il est prévu de prélever entre **20 et 30 litres d'eau par plant, chaque semaine**. Cette quantité d'eau permettra de garantir que les jeunes plants bénéficient d'une humidité suffisante pour se développer correctement, particulièrement pendant les mois chauds de l'été, où la demande en eau est plus importante.

La fréquence des prélèvements sera hebdomadaire pendant la première année suivant la plantation, avec des ajustements en fonction des conditions climatiques (canicules, sécheresse, etc.). Par la suite, l'irrigation pourra être réduite, car les Paulownia deviendront plus résistants à la sécheresse.

Le projet de plantation de Paulownia prévoit l'irrigation via un **service d'eau mis en place le 12 avril 2017**. Ce service d'eau a été mis en place par la société **Véolia** après la fermeture du service d'eau qui desservait précédemment la zone à l'autre bout du terrain.

L’arrivée d’eau sert aujourd’hui à arroser le jardin fait par les propriétaires sur le terrain..

SITUATION DU SERVICE D'EAU SUR PLAN EN PJ

**Rubrique 6.5 : Structures végétales et clôture**

Merci de préciser ce que vous entendez par « conserver au maximum les structures végétales existantes ».

Le projet prévoit de conserver toutes les haies et arbres existants autour de la parcelle, dans le respect du PLU. Aucune destruction n'est prévue, et les haies seront intégrées dans le projet pour favoriser la biodiversité.

Merci de préciser la nature et les dimensions de la clôture.

La clôture existante sur la parcelle est **déjà installée** et permet de sécuriser efficacement le périmètre du projet de plantation de Paulownia, sans qu’il soit nécessaire d’effectuer des modifications supplémentaires. Elle est conçue pour éviter toute intrusion dans la zone de plantation tout en étant suffisamment respectueuse du paysage et de l'environnement local.

La clôture est constituée de **fil barbelé**, positionné à **1 mètre du sol**, tendu entre des **poteaux en bois**. Ces poteaux assurent une stabilité suffisante pour maintenir la clôture en place et résister aux conditions climatiques de la région. La hauteur du fil barbelé est adéquate pour empêcher l’accès d'animaux et d’autres intrus, tout en restant simple et peu coûteuse à maintenir.

La clôture existante assure donc une gestion optimale de la sécurité du site tout en minimisant les impacts sur l’environnement. Aucun investissement supplémentaire n’est nécessaire pour ce poste dans le cadre du projet, car la clôture remplit sa fonction de manière satisfaisante.

**Annexes à fournir**

* **Plans et photographies :** Un plan de situation à l'échelle requise, avec un repère identifiable (par exemple, le centre du bourg), ainsi qu’un plan détaillant le périmètre de plantation et les zones non plantées.
* **Photographies** : 2 photos récentes de la zone de plantation pour permettre une meilleure visualisation du site.